

La saisie du recensement

Préambule: Le recensement des besoins

Comme chaque année le CDG66 procède au recensement des besoins des collectivités et établissements publics des Pyrénées-Orientales afin d'établir le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels. Ce recensement est extrêmement important car il permet de déterminer l'opportunité d'organiser ou non certains concours et examens, et de fixer le nombre de poste à ouvrir pour les concours.

Certes, il est peut-être difficile pour une collectivité de savoir si elle va recruter ou non, mais une estimation peut être réalisée en anticipant certains évènements : départs à la retraite et mobilités, création ou ouverture d'un équipement, création d'une nouvelle activité ou d'un nouveau service dans votre collectivité, création de postes du fait de l'augmentation de la population, des transferts de compétences, etc.

Il peut également être tenu compte des postes actuellement pourvus par des agents non titulaires et pour lesquels des nominations sont envisageables. Ces chiffres doivent cependant être relativisés au regard des perspectives réelles de nomination.

Ce recensement ne constitue <u>en aucun cas un engagement</u> quant aux décisions ultérieures de nomination : les données collectées sont exclusivement destinées à établir le nombre de postes ouverts aux concours ou de décider de l'ouverture d'un examen professionnel.



1 – Se connecter à l'espace collectivité pour la saisie des besoins

Rendez-vous sur la page https://www.agirhe-concours.fr/index.aspx?aff=log&dpt=66

La page d'identification apparaît



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales IDENTIFICATION



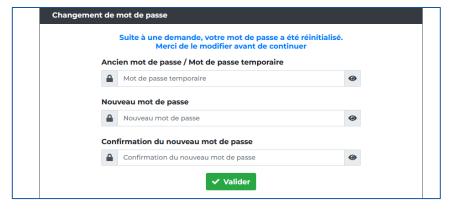
Vous devez maintenant vous identifier.

Saisir votre identifiant,

Saisir votre mot de passe

Cliquer sur « connexion »

La fenêtre suivante s'ouvre lors de votre première connexion



Modifier et confirmer le nouveau mot de passe de votre choix.



La fenêtre de déclaration s'affiche



2 – Pas de besoins à déclarer

Cliquer sur ② Pas de poste à déclarer

La ligne suivante apparaît



Lorsque le CDG 66 aura validé votre réponse, dans la colonne « Etat » la lettre « V » sera inscrite.



3 - Déclaration de besoins

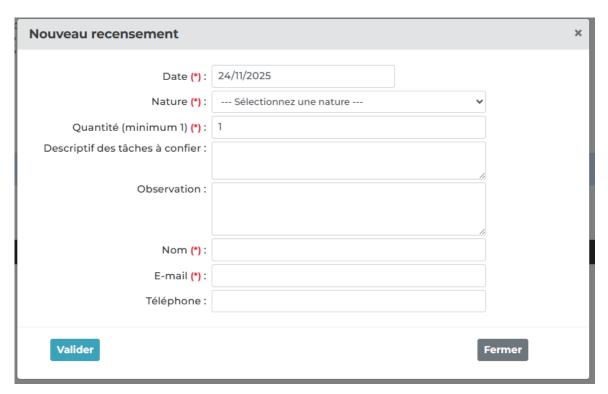
1 - Cliquer sur le bouton



La fenêtre suivante s'ouvre

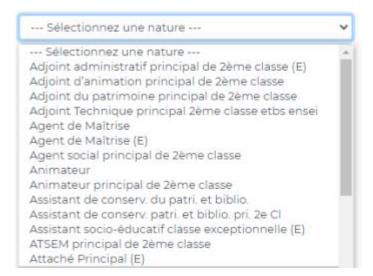
« Date » correspond à la date de la déclaration

Toutes les lignes signalées par (*) sont à compléter obligatoirement



2 – Sélectionner le concours ou l'examen professionnel (E) concerné par le recensement dans le menu déroulant

« Sélectionner une nature »

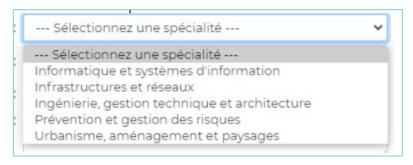




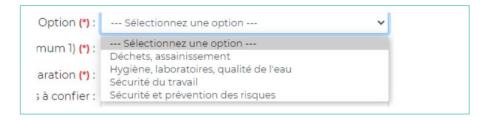
3 – Sélectionner le type de concours concerné dans « Sélectionner un type »



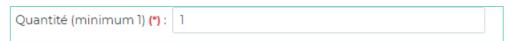
4 – Si concours avec spécialités, sélectionner la spécialité concernée dans le menu déroulant « **Sélectionner une spécialité** »



5 – Si concours avec options ou disciplines, sélectionner l'option ou discipline concernée dans le menu déroulant « **Sélectionner une option** »



6 – Saisir le nombre de postes souhaités dans champ « **Quantité** » (nombre de postes pour les concours et nombre d'agents concernés pour les examens).



7 – Lignes facultatives

Pour décrire les missions ou faire part d'une observation





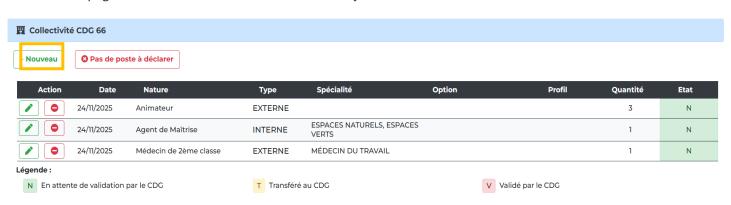
8 – Compléter les coordonnées de la personne ayant complétant le recensement (<u>ces informations sont enregistrées</u> pour les prochaines saisies)



9 – Cliquer sur



Retour sur la page de saisie et visualisation des besoins déjà saisis



Pour chaque besoin (concours ou examen)

La procédure doit être renouvelée en cliquant sur

+ Nouveau

3 - déclaration des besoins



4 - Correction

Une fois le recensement saisi, l'ensemble des données sont visibles.

En cas d'erreur de saisie, possibilité de supprimer la ligne correspondante ou de la modifier.



5 – Enregistrement et/ou impression du recensement

Enregistrement ou impression possible en sélectionnant le bouton « Téléchargement » ou « imprimer » de votre navigateur internet (exemple avec Google Chrome).



6 - Validation du recensement par le service concours

La colonne ETAT vous permet de suivre l'état d'avancement de votre déclaration :

- N Votre déclaration est saisie et peut être encore modifiée
- Votre déclaration a été transférée eu Centre de gestion et elle n'est plus modifiable en ligne mais uniquement en prenant contact avec le Centre de gestion
- V Votre déclaration a été validée



Après le transfert du recensement, aucune modification n'est possible.

Pour toute modification un courriel doit être adressé au service concours qui modifiera la saisie (m-m.martin@cdg66.fr).

Les données du recensement restent consultables sur votre espace sécurisé.

1 – Se connecter à l'espace collectivité pour la saisie des besoins